



# QUELLE VILLE VOULONS NOUS ?

10 points d'alerte sur l'avant-projet du Plan d'Aménagement et de Développement Durable PADD



La Ville de Paris a lancé une consultation des Parisien-ne-s sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce document fixe les grandes orientations d'urbanisme pour notre ville.

C'est une étape clé de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), et c'est le moment d'affirmer les principes qui doivent guider le développement de Paris en matière de logement, de transport, d'économie et d'aménagement de la ville, d'espaces verts et d'égalités territoriales.

Jusqu'en avril, l'avant-projet de ce document est ouvert à la consultation citoyenne sur Internet et dans les mairies d'arrondissement, afin que les Parisien-ne-s puissent faire valoir leur avis. Malheureusement, l'avant-projet mis en ligne ne traduit pas une ambition suffisante en matière d'écologie, de préservation de la santé et d'adaptation au dérèglement climatique.

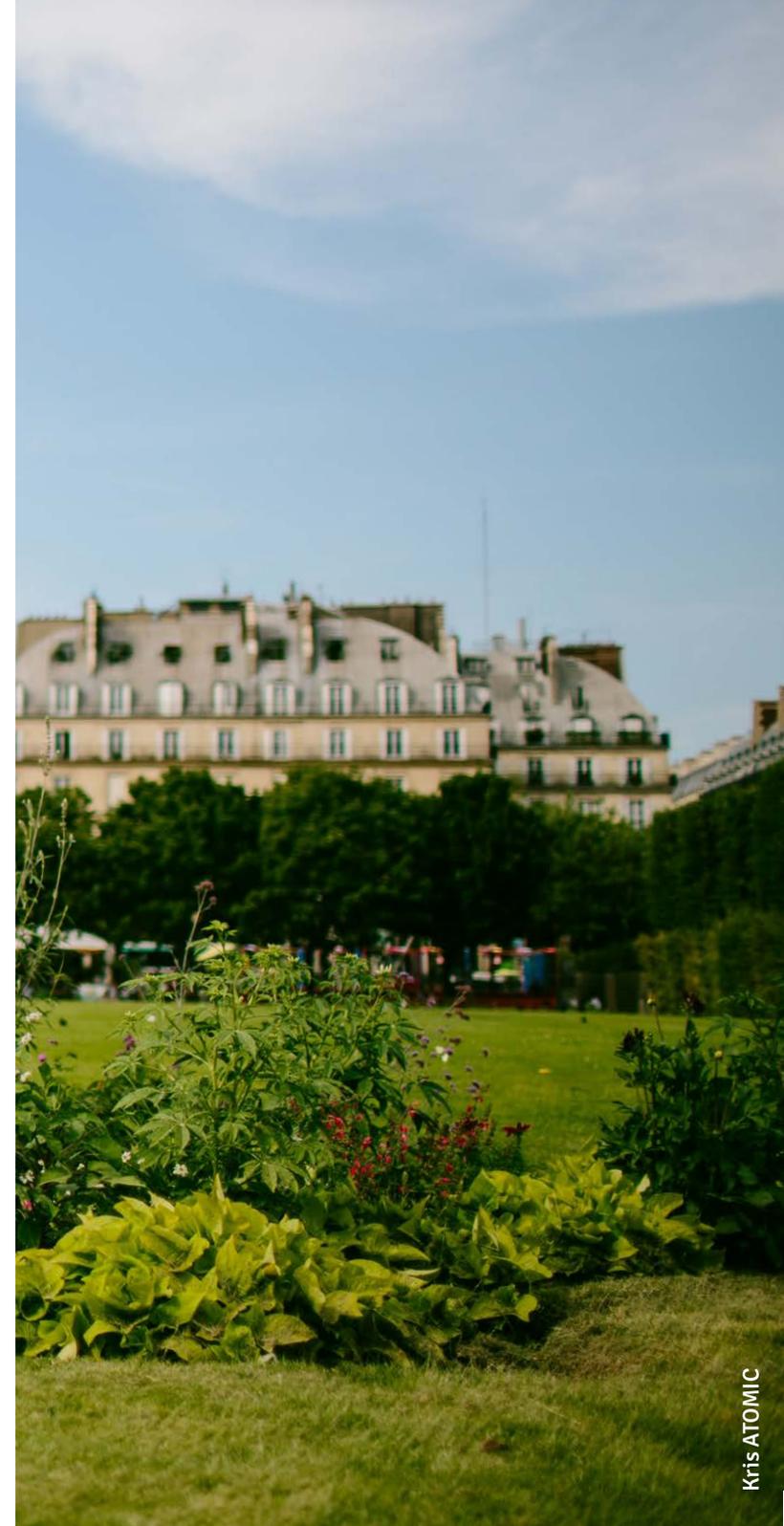
Aussi, les écologistes produisent la présente note de 10 points pour réhausser significativement l'ambition de l'avant-projet de PADD afin qu'il pose les bases d'une ville plus agréable, plus égalitaire, plus douce et plus verte, plus écologiste. Ce travail est le fruit d'échanges avec les militant-e-s, les élu-e-s, les personnalités engagées, des intellectuel-le-s, des professionnel-le-s.

01

## Un avant projet de PADD qui manque d'ambitions écologiques et sociales

La Ville a promis un plan local d'urbanisme bioclimatique, c'est-à-dire qui permet d'adapter Paris au changement climatique afin de rendre la ville habitable et de préserver la santé de ses habitant-e-s.

Le PADD n'est pas à la hauteur de cette ambition. Nous demandons **des objectifs chiffrés** (par exemple sur la désartificialisation, la pleine terre, le développement de la biodiversité, la densité...) qui permettent de mesurer le chemin parcouru par rapport aux documents précédents et compatibles avec les changements qui restent à faire. Il faut oser se doter d'outils contraignants juridiquement.





## Une consultation qui doit être accessible à toutes et tous

02

Les débats sur le Plan Local d'Urbanisme sont très techniques et le PADD n'y échappe pas.

L'accessibilité de tous les documents est la condition d'une vraie consultation des Parisien-ne-s, au-delà des cercles des spécialistes. Nous demandons de **la clarté dans le vocabulaire**, une rédaction aisée à comprendre, appuyée sur les objectifs chiffrés pour permettre une réelle compréhension.

03

## Faire le choix de la nature en ville, créer des parcs et des jardins

Pour répondre à ses ambitions bioclimatiques, le PADD doit replacer la nature en ville au centre de ses préoccupations. Les sols, le végétal et l'eau sont les éléments prioritaires et déterminants du cadre urbain.

Les mesures doivent permettre d'atteindre le minimum de **10m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant-e** (hors bois), au lieu des 3,1 m<sup>2</sup> actuels, à un horizon raisonnable (2030). Cela passera par l'augmentation significative des surfaces de pleine terre, via des objectifs chiffrés. Or, l'avant-projet de PADD est silencieux sur ces points.

La création de parcs et jardins est une nécessité. Pour cela, des réserves publiques d'espaces verts doivent être identifiées et inscrites au PLU (avec l'objectif minimum d'un hectare nouveau d'un seul tenant et de pleine terre dans chaque arrondissement).

Nous demandons **l'augmentation de la surface de pleine terre pour chaque parcelle**, avec des objectifs chiffrés pour chaque type de parcelle, qu'elle soit privée, institutionnelle et publique, etc. Nous proposons 75% de pleine terre sur les grandes friches et emprises mutables et 50% à la parcelle dans les zones les plus carencées en espaces verts.

Une autre priorité doit être **l'augmentation de la surface des squares et jardins** existants, en empruntant les espaces réservés aux voitures ou en reliant plusieurs îlots d'espaces verts. Ainsi, la reconfiguration de la voie rapide en bord de Seine du pont d'Austerlitz à la porte de Bercy et le prolongement du parc de Bercy apparaît comme un projet prioritaire.

**Le renforcement drastique de la protection des Espaces Verts Protégés (EVP)** en vue de leur sanctuarisation, en imposant la protection des arbres existants garantira la qualité environnementale de ces terrains. Cela nous permettra d'abandonner les règles de compensation ou de déplacement qui justifient encore de construire sur les EVP.

Par ailleurs, compte tenu de l'extrême minéralisation de Paris, plutôt que l'objectif zéro artificialisation nette, il faut poser **un objectif chiffré de désartificialisation nette**. Autrement dit, en 2030, il devra y avoir significativement moins de surface de sols artificialisés qu'aujourd'hui.

## Laisser la place à la biodiversité

La lutte contre la perte de la biodiversité passe par le respect et le renforcement de l'habitat de la faune et de la flore. Cela impose de remplacer la notion actuelle de « coefficient de biotope » par l'exigence de la pleine terre et la protection des arbres dans le diffus, notamment dans le parc public et parapublic.

Il s'agit de réintégrer les objectifs renforcés du Plan « Biodiversité » au PADD.

Nous devons également développer les réservoirs de biodiversité, en créant de nouvelles trames vertes, bleues, brunes et noires, ainsi que des liaisons vertes ou « chemins de nature » explicitement identifiées et reliées au réseau métropolitain et régional.

L'identification des espaces publics destinés à la végétalisation est un impératif, comme **les abords du périphérique qui doivent être préservés** pour redevenir une véritable « ceinture verte » autour de Paris.

05

## Lutter contre les inégalités sociales à travers la santé environnementale

Pour remédier au cumul des inégalités persistantes, notamment dues à la surexposition de certains quartiers et populations à un risque environnemental trop élevé (pollutions, bruit, déficit d'offre de soin, etc.), il est indispensable de **limiter le droit à la construction de logements dans les zones les plus touchées par de fortes pollutions atmosphériques et sonores**, tant que le risque ne s'est pas résorbé. On pense évidemment aux abords du périphérique.

04





## Réduire les inégalités territoriales

06

Il faut rééquilibrer les richesses entre le territoire parisien et métropolitain ainsi qu'entre l'Est et l'Ouest de Paris. Nous souhaitons **l'interdiction de construire des bureaux** dans les zones déjà tendues.

La révision du plan d'urbanisme doit aussi engager l'amélioration de l'accès aux services publics, notamment pour une offre de soins de qualité, développer les formes innovantes d'habitat.

07

## Priorité au logement pour toutes et tous

Pour être à la hauteur de l'exigence de logement de qualité pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, il faut **lutter contre toutes les formes de logements inoccupés** (AirBnb, résidence secondaire, vacance) et **contre la spéculation immobilière**, à travers la maîtrise du foncier de la Ville, les baux solidaires, la préemption, la réquisition, et la transformation de bureaux.

**La construction de logements privés et de bureaux doit être fortement limitée** et jamais autorisée sur des parcelles non construites.

Les efforts de construction doivent porter sur les logements sociaux ou sur tout autre forme de bâti favorisant le bien commun (logistique propre, déchets, etc.), en évaluant l'intérêt général de chaque projet.

## Lutter contre la densification

08

L'adaptation de Paris au changement climatique et aux vagues de chaleur nous impose de lutter contre la densification du bâti.

Nous demandons de **limiter la hauteur maximum à 37 mètres** et d'interdire les tours, de limiter l'alignement et de préserver les dents creuses, d'interdire les immeubles-ponts au dessus du périphérique et de la Seine, de diminuer les règles de constructibilité à la parcelle, d'interdire l'artificialisation en coeur d'îlots, de limiter les surélévation à la construction de logements sociaux ou à des activités d'intérêt général.

09

## L'urbanisme au service de l'indépendance énergétique de Paris

Le nouveau plan d'urbanisme doit être un outil de sobriété énergétique en incitant les rénovations énergétiques en privilégiant les démarches de rénovation globale et en inscrivant l'obligation de rénovation pour les logements classés E, F et G, puis D à l'horizon 2030 en cas de location ou de vente du logement.

## Abandonner l'impératif d'attractivité internationale pour lui préférer le bien-être de tous et toutes

**Les modèles d'attractivité internationale des villes sont obsolètes.** Il faut réorienter la politique touristique de Paris vers une offre familiale, de plus longue durée, de qualité avec un rééquilibrage métropolitain.

**L'attractivité économique de la ville doit aussi être réexaminée** pour laisser plus de place aux activités productives et de l'économie sociale et solidaire et partager la richesse avec le reste du territoire métropolitain et régional.

10

Groupe Écologiste de Paris (GEP)



[www.groupe-ecologiste.paris](http://www.groupe-ecologiste.paris)

